



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opérations de vote

Question écrite n° 68560

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les problèmes auxquels les citoyens français demeurant à l'étranger sont confrontés pour participer aux élections nationales. Lors du scrutin du 29 mai 2005, le taux de participation de l'ensemble des Français de l'étranger n'a été que de 32,92 %. Il est vrai que les Français de l'étranger ne représentent qu'environ 1 % des Français inscrits sur les listes électorales mais on peut constater que les citoyens français demeurant à l'étranger sont confrontés à des difficultés pour participer aux élections nationales. Le précédent gouvernement avait l'intention de mettre en place un groupe de travail interministériel consacré au vote électronique des Français à l'étranger pour les prochaines échéances nationales de l'année 2007. Il lui demande si ce projet sera poursuivi et permettra aux citoyens de l'étranger de participer plus facilement aux prochains scrutins.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est favorable à une adaptation des modalités de vote aux évolutions technologiques. En vertu de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976, les Français établis hors de France ont la possibilité de voter depuis leur pays de résidence pour l'élection présidentielle et les référendums. Or l'abstention constatée parmi nos compatriotes établis hors de France est traditionnellement plus élevée que la moyenne nationale. Des conditions de vote particulières, liées notamment à l'éloignement géographique des électeurs de leurs centres de vote, expliquent cette situation. Malgré l'existence de mécanismes spécifiques destinés à faciliter l'expression des suffrages, au premier rang desquels figurent les tournées consulaires effectuées en période préélectorale, cette situation ne peut être considérée comme satisfaisante. L'instauration d'un système de vote par internet paraît être la réponse appropriée. Ces derniers mois, plusieurs expérimentations de vote électronique à grande échelle ont été conduites. Un dispositif de vote par internet a été mis en place par le ministère des affaires étrangères en collaboration avec le ministère de l'intérieur pour le renouvellement partiel du Conseil supérieur des Français de l'étranger au cours du mois de mai 2003. Cette expérimentation, qui constituait la première expérience publique de vote par internet, a concerné 61 000 électeurs installés aux États-Unis. En 2004, les élections des membres de cinq chambres de commerce et d'industrie se sont déroulées par internet. Il a également été procédé à la mise en place de kiosques électroniques pour l'élection des conseils des universités de Nantes et Lyon II, dans le cadre d'un projet associant les ministères de l'intérieur français et italien. Au total, près de 500 000 électeurs étaient concernés par ces deux expérimentations, qui ont été marquées par une augmentation de la participation. Enfin, à la suite de l'appel d'offres lancé par le ministère des affaires étrangères avec le concours du ministère de l'intérieur, un prestataire, sélectionné au mois de décembre 2005, a été chargé de la fourniture d'un système permettant le vote électronique à distance en vue de l'élection de 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger, pour la zone Europe-Asie-Levant. Avant toute extension, il importe de s'assurer que le vote par internet, qui s'apparente au vote par correspondance, respecte la confidentialité du vote ainsi que son caractère personnel et présente des garanties de sécurité aptes à le mettre à l'abri de toute suspicion. Un travail d'élaboration technique et juridique, qui associe les départements ministériels compétents, est en cours afin de résoudre ces difficultés. Cette analyse est un préalable nécessaire à l'extension du vote par

internet pour les Français établis hors de France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68560

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6386

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3135